

**Syndicat Mixte du Schéma
de Cohérence Territoriale
de l'agglomération
bisontine**

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Comité Syndical du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération
bisontine**

Séance du 10 novembre 2022

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 18 h 00 au Grand Besançon Métropole (salle Robert Schwint) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 56

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h20

Etaient présents au Grand Besançon Métropole:

Communauté de communes du Val Marnaysien : Didier AUBRY, Gérard CREUX, Martial DARDELIN, Thierry MALESIEUX, Michel MENETRIER - **Grand Besançon Métropole** : Florent BAILLY, Catherine BARTHELET, Lucie BERNARD, Kévin BERTAGNOLI, Alain BLESSEMAILLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT), Nicolas BODIN, Nathalie BOUVET, Philippe CHANEY (représenté par Philippe SIMONIN), Sébastien COUDRY, Benoît CYPRIANI, Pascal DERIOT, Claude GRESSET-BOURGEOIS, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN (jusqu'au rapport 6), Eloy JARAMAGO (jusqu'au rapport 5), Michel JASSEY, Jean-Marc JOUFFROY, Martine LEOTARD (représentée par Françoise GALLIOU), Jean-Paul MICHAUD, Laurence MULOT, Anne OLSZAK, Patrick OUDOT, Daniel PARIS, Philippe PERNOT (représenté par Daniel GAUTHEROT, jusqu'au rapport 6), Anthony POULIN, Pascal ROUTHIER, Jean SIMONDON (jusqu'au rapport 6), Nathan SOURISSEAU (représenté par Valérie HALLER), Marie ZEHAF.

Etaient absents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Vincent BALLOT, Fabrice BIGOT, Christophe DOBRO - **Grand Besançon Métropole** : Hasni ALEM, Patrick AYACHE, Frédérique BAEHR, Catherine BOTTERON, Jean-Michel CAYUELA, Karine DENIS-LAMIT, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLIOLO, Sadia GHARET, Jean-Pierre JANNIN, Jacques KRIEGER, Aurélien LAROPPE, Damien LEGAIN, Valérie MAILLARD, Françoise PRESSE, Franck RACLOT, Fabrice TAILLARD, Claude VARET, Benoît VUILLEMIN.

Mandants : Lorine GAGLIOLO

Mandataires : Anthony POULIN

Secrétaire de séance : Daniel PARIS

Du diagnostic territorial au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Rapporteur : M. Jean-Paul MICHAUD, Président

	Date	Avis
Bureau syndical	26/10/2022	Favorable
Comité syndical	10/11/2022	Favorable

Rappel

Au cours du printemps 2022, L'examen en commissions du diagnostic territorial qui comprend le diagnostic socio-économique et l'état initial de l'environnement, avait révélé plus de 80 enjeux thématiques pouvant se recouper, se croiser voire se compléter.

La recherche d'une approche plus transversale permettant de caractériser le territoire du SCoT et les attentes au regard du Projet d'Aménagement Stratégique, ont conduit à formuler 5 grandes problématiques, construites sur le croisement des enjeux précédemment cités.

Les 5 problématiques transversales retenues sont :

- La nécessité de conforter l'attractivité du territoire,
- Développer une offre nouvelle adaptée aux besoins émergents et au bien-être des habitants,
- Développer la multimodalité,
- Utiliser le potentiel du territoire et penser à son optimisation pour le futur,
- Appliquer en continu le principe d'Éviter – Réduire – Compenser par rapport aux enjeux environnementaux pour préciser le projet de développement.

Si ces problématiques font consensus, elles s'accompagnent d'interrogations auxquelles le PAS devra apporter des réponses afin que sa traduction réglementaire soit efficiente et non bloquante.

A titre d'exemples :

L'attractivité n'est pas perçue de la même façon suivant l'âge, la composition familiale, les capacités des personnes, les besoins. Récemment, les pavillons des villes moyennes et communes rurales ont été attractifs pour des urbains qui ont été confinés pendant la pandémie ; ils le sont beaucoup moins dans un contexte de crise énergétique où le coût des déplacements et du chauffage grève significativement le budget des ménages.

Offrir une alternative à l'évasion résidentielle revient à mettre en place les conditions pour attirer les jeunes actifs du territoire qui sont mobiles et qui ont tendance à faire des kilomètres pour trouver le logement qui répond à leurs aspirations, à résider au plus près de leur lieu de travail, conditions dont une partie seulement concerne les règles d'urbanisme, les autres relevant de l'action des collectivités.

L'attractivité économique créatrice d'emplois et de richesses quant à elle reposera sur des facteurs différents, relatifs aux conditions d'implantation et développement de l'entreprise, des facilités à s'approvisionner en ressources locales qui répondent à ses besoins, à développer des économies d'échelles, à être visible,...

Qui souhaite-t-on attirer ? Des résidents ? des entreprises ? des gens de passage ? Quels sont leurs besoins et le territoire est-il prêt à y répondre ?

La raréfaction des ressources rend évident la nécessité de repenser l'offre urbaine, notamment en travaillant sur des formes urbaines plus économes de l'espace, mieux intégrées dans le paysage, moins consommatrices en énergie. Mais la densification a ses limites : problèmes sociaux liés à la promiscuité, création d'îlots de chaleur, isolement,.... Si les problématiques sont récurrentes, les trajectoires prises par les différentes typologies de bassins de proximité appellent des réponses différenciées pour un résultat similaire : bien vivre ensemble sur le territoire commun en repensant les formes d'habiter, la

part du privatif et celle du collectif, le rôle des espaces publics et leurs conditions de réussite, l'accessibilité des différents modes et leur organisation,...

La multimodalité s'envisage en fonction de l'objet des déplacements (déplacements quotidiens des actifs, transit du fret,...), des territoires (internes au SCoT, vers/depuis les territoires limitrophes, inter-Région/métropolitain,...), des pôles générateurs de déplacements (équipement, pôle d'activités,...) qui conduisent à travailler sur des chaînes de mobilité incluant l'articulation des modes, les infrastructures, le stationnement, l'armature territoriale, les formes urbaines,...

A l'unanimité, le Comité syndical valide les grandes problématiques auxquelles le Projet d'Aménagement Stratégique devra apporter des éléments de réponse, dans son champ d'action.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président

